

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 AOÛT

Le jugement de la Haute Cour

LE COMLOT

Après avoir définitivement statué sur la question de compétence, la Haute Cour de justice passe au vote sur les divers chefs d'accusation.

Par 206 voix contre 6 abstentions, la Haute Cour reconnaît Boulanger COUPABLE du crime de complot contre la sûreté de l'État.

Dillon est reconnu COUPABLE des mêmes faits à la même majorité que Boulanger.

Rochefort est également reconnu COUPABLE des mêmes faits par 183 voix contre 23.

C'est sur un assez long discours de M. Bérenger que MM. Rochefort et Dillon ont été déclarés coupables.

Le vote a eu lieu par appel nominal. Les six abstentionnistes sont : MM. Naquet, Henri de Saissy, Théry, Wallon, Gouin, et le marquis de Malleville.

La séance a été des plus orageuses, bien que la majorité eût été d'accord en principe.

L'ATTENTAT

La Haute Cour, après avoir réservé sur le chef de complot les questions de circonstances atténuantes, a abordé la question de l'attentat.

Après un long échange d'observations et un discours de M. Trarieux en faveur des conclusions du réquisitoire, la Haute Cour a statué d'abord sur le cas de Boulanger.

Elle déclare Boulanger COUPABLE du crime d'attentat, par 198 voix contre 12 et 2 abstentions.

CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Celles-ci ont été repoussées pour M. Boulanger par :

195 voix contre 5 et 10 abstentions.

La Haute Cour a ensuite émis deux votes sur les circonstances atténuantes pour MM. Dillon et Rochefort.

Les circonstances atténuantes ont été refusées pour MM. Dillon par 498 contre 3; Rochefort par 185 contre 7.

A 5 heures se produit un vif incident.

Comme les membres de la Haute Cour étaient réunis en Chambre du conseil pour entendre la lecture de l'arrêt, le bruit se répand et soudain dans les couloirs que la séance allait être publique.

Les journalistes se précipitent dans les escaliers, mais s'arrêtent aux portes des galeries attendant que permission leur soit donnée de pénétrer dans la salle.

Quelques personnes munies de cartes montent également dans les escaliers, mais au lieu de s'arrêter là, elles pénètrent dans les tribunes. Aussitôt un vif tumulte s'élève.

La salle des séances est violée ! Les gardes et les soldats accourent, le public

est expulsé, tandis que le chef des gardiens prévient celui qui était chargé de veiller à la porte qu'il est renvoyé.

CONDAMNATION

A 6 h. 30, MM. BOULANGER, DILLON et ROCHEFORT sont condamnés par la Haute Cour à la peine de la

DÉPORTATION PERPÉTUELLE

DANS UNE ENCEINTE FORTIFIÉE

INFORMATIONS

L'ARRÊT INQUALIFIABLE

Sous ce titre, la *France nouvelle*, nullement boulangiste, s'exprime ainsi :

« La Haute Cour a rendu son arrêt, que nous ne pouvons pas qualifier, car il est inqualifiable. »

« Disons seulement que, pour nous, la condamnation prononcée se retourne contre la République. — L. D'E. »

M. DE FREYCINET ET LES CALOMNIES DE M. Q. DE BEAUREPAIRE

Le retour du ministre de la guerre à Paris a eu lieu d'une façon précipitée. M. de Freycinet, malgré son désir d'être absent pendant le procès de la Haute Cour, a dû renoncer à cette habile villégiature en présence des incidents Mollard et Doyen, soulevés par le réquisitoire fantaisiste et calomnieux de M. Q. de Beurepaire.

L'émotion est grande à la rue Saint-Dominique, et le ministre va se trouver dans l'obligation non seulement de couvrir ses subordonnés, mais encore de les laver devant le pays tout entier des perfides insinuations que le procureur général de la Haute Cour a produites, sans entendre ces deux honorables chefs de bureau traités « d'hommes de paille ».

Nous croyons savoir que MM. Doyen, aujourd'hui encore chef du cabinet civil de M. de Freycinet, et Mollard, chef du bureau de l'infanterie, ont entre les mains la preuve que tous les fonds à eux confiés ont reçu leur véritable destination.

Le général Boulanger, dans une lettre adressée à M. Rochefort, explique que la somme de 120,000 fr. que M. de Beurepaire l'accuse d'avoir détournée à son profit, a été distribuée sur son ordre par le capitaine Driant, son secrétaire, et par M. Mollard, doyen des chefs de bureaux, sous forme de secours aux veuves et aux enfants des militaires amputés, aux orphelins des vieux soldats; la comptabilité de ces sommes existe au ministère.

M^{me} Pourpe vient d'écrire à *l'Autorité* une longue lettre, curieuse comme un chapitre de roman, pour se disculper des attaques dirigées contre elle par M. Quesnay de Beurepaire.

DÉPART POUR LONDRES

Mercredi soir, aussitôt après le prononcé du jugement, MM. Laguerre, Laisant, Francis Laur, Laporte, ont pris le train d'Angleterre. Ils vont à Londres conférer avec les condam-

nés de la Haute Cour. On croit qu'ils vont délibérer avec eux les termes d'un manifeste qui sera prochainement publié.

M. VERGOIN POURSUIVI

En réponse à la partie du réquisitoire de M. Quesnay de Beurepaire, qui le visait personnellement, M. Vergoin, député de Seine-et-Oise, a adressé à ce magistrat une lettre injurieuse.

Nous apprenons qu'en raison de ce fait, des poursuites vont être intentées devant la Cour d'assises contre le signataire de cette lettre.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE ET LA HAUTE COUR

Le *Sujet*, journal de Saint-Petersbourg, dit que la vie privée des accusés n'avait rien à voir avec ce procès tout politique.

« D'ailleurs, ajoute-t-il, si les sénateurs de la droite, connus par leur antipathie pour le général, se retirent et refusent de voter, ce sera une preuve que le général était condamné d'avance et, dans toute l'Europe, on sera sévère à l'égard d'une condamnation qui ne reposera sur rien de sérieux. »

La *Gazette de Cologne*, la *Gazette de la Croix*, la *Post*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduisent le réquisitoire, ou tout au moins les passages les plus offensants pour le général, et expriment l'espoir d'une condamnation.

Le *Standard*, de Londres, n'est pas tendre pour les ministres français :

« D'après le réquisitoire, le général Boulanger aurait, en dix-huit mois de ministère, détourné 242,000 fr. sur les fonds secrets. »

Il en résulte que le général est vraisemblablement le ministre le plus honnête que nos voisins aient eu depuis dix ans. »

Il est bien certain, en effet, que si le général Boulanger était resté l'homme du gouvernement actuel, jamais il n'eût été poursuivi.

Un souvenir rappelé récemment par le Pays.

En partant pour l'exil, le prince Napoléon disait aux républicains du jour, parmi lesquels d'ailleurs se trouvait le général Boulanger alors ministre :

« Vous nous exilez, c'est l'ère des proscriptions qui commence; bientôt vous vous proscrirez les uns les autres. »

La prophétie s'est réalisée. La coalition opportuno-radical a frappé les princes, qui n'avaient commis d'autre crime que de naître de sang royal ou impérial.

« Aujourd'hui elle frappe un des siens, devenu adversaire, un journaliste et un particulier. L'ère des proscriptions est ouverte au nom d'un gouvernement dont la devise est : Liberté, Égalité, Fraternité. »

LE GÉNÉRAL BOULANGER A LONDRES

Le correspondant spécial du *Gaulois* à Londres lui télégraphie :

« C'est par le *Globe*, journal paraissant le soir à Londres, que nous avons appris la condamnation infâme prononcée par le Sénat contre le général, Dillon et Rochefort. »

» Le *Globe* paraît à l'heure du dîner.

» Lorsque les numéros sont arrivés au café Royal, où se réunit la colonie française, il s'est produit un mouvement de stupeur, suivi d'une explosion de fureur.

« — La France n'est donc plus la France ! entendait-on de tous côtés. »

» Les visages se contractaient, les poings se crispaient, et si un opportuniste — il s'en trouve quelquefois, fort peu, il faut le dire — eût osé élever la voix, il eût passé un mauvais quart d'heure.

» Je me suis immédiatement rendu à Portland-Place.

» Le général, fort calme, allait se mettre à table et a été le premier à calmer mon indignation :

« — Vous en êtes encore là ? m'a-t-il dit ; mais dès le commencement d'avril, lorsque j'ai su la constitution du Sénat en Haute Cour, j'étais sûr de mon affaire. »

» Naquet m'a télégraphié à quatre heures le résultat ; je le connaissais d'avance.

» J'ai toujours déclaré que je voulais la suppression du Sénat. Naturellement ils tiennent à leur os de neuf mille francs par an ; et, pour le conserver, ils me condamnent. » C'est tout simple, étant donné cet état de juge et partie. »

La date des élections générales

Nous sommes en mesure d'affirmer, d'après des renseignements absolument sérieux et dignes de foi, que les élections générales sont très prochaines.

Le gouvernement croit, à tort ou à raison, que le moment « psychologique » est venu.

Les élections du 28 juillet, l'effet de scandale produit par le procès de la Haute Cour ont, à son sens, créé une situation qu'il importe de mettre à profit dans le plus bref délai possible.

L'idée de brusquer le mouvement a fait ces jours derniers des progrès considérables dans les régions officielles.

M. Constans s'y associe de tout cœur, et tout est déjà préparé au ministère de l'intérieur pour frapper le grand coup.

Naturellement le plus grand secret a été recommandé comme une condition indispensable du succès.

Il n'a pas été si bien tenu que nous ne puissions faire connaître les intentions du ministère.

La date choisie, quant à présent, par le gouvernement, pour la convocation des collèges électoraux, est celle du DIMANCHE 22 SEPTEMBRE.

Des événements imprévus peuvent la faire reculer, mais il n'y faut guère compter, et l'on doit considérer, si l'on veut être prêt, que TRENTE-SIX JOURS SEULEMENT nous séparent des élections générales.

LE FLEET ALLEMAND

Pendant que Paris s'amuse et mange de la charcuterie sur les pelouses de l'Exposition, autour des fontaines lumineuses et de la tour

Eiffel, et que la province qui languit regarde bouche bée ;

Pendant que la Haute Cour de justice donne aux étrangers venus à la foire du Champ-de-Mars, et au monde entier, l'écoeuvant spectacle de nos divisions, de nos haines intestines et de notre démoralisation, et dévoile à nos ennemis les secrets d'Etat ;

Pendant que les partis s'injurient et se jettent à la tête tant de boue et tant d'accusations qu'on pourrait croire qu'il n'y a plus un seul honnête homme en ce pays ;

Pendant qu'on ne trouve rien autre chose pour fêter les étudiants étrangers, conviés à l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, que de leur hurler la *Marseillaise* et de leur faire courir les brasseries et les benglants ;

Pendant que les rois et les princes refusent de prendre part à nos solennités révolutionnaires et ne se risquent à venir à Paris qu'incognito, comme on va dans une maison mal famée ;

Pendant que nous sommes réduits à nous pâmer devant des souverains d'opéra-comique ou de troisième ordre tels que le shah de Perse et le roi nègre Dinah-Salifou, et que le fétichisme des gazettes décrit leurs moindres gestes et jusqu'à leurs digestions ;

Pendant que nous sommes tellement absorbés par nos barbotages et notre cuisine intérieurs que nous n'avons même pas le loisir de lever les yeux et de regarder au dehors,

Pendant tout ce temps, l'empereur Guillaume poursuit son œuvre, consolide ses conquêtes et consomme notre impuissance et notre isolement en multipliant les démarches et les visites aux souverains de l'Europe et en recherchant de nouvelles alliances.

La triple alliance ne lui suffit pas. Ce n'est pas assez pour lui de l'Italie et de l'Autriche. Il vient de faire un voyage en Angleterre, et la façon dont il y a été reçu, le ton des journaux anglais et allemands, font craindre que de graves arrangements politiques n'y aient été conclus.

Maintenant, après le Danemark, après la Suède et la Norvège, c'est l'Espagne.

Il est question qu'il va prochainement avoir à Saint-Sébastien une entrevue avec la régente, que cette rencontre aura une portée plus grande qu'un simple acte de courtoisie.

Puis ce sera le grand Turc, puis la Grèce, si bien que tous les pays y passeront tour à tour, et qu'on ne voit pas quel petit coin de notre continent pourra rester en dehors de l'orbite allemande.

La Russie peut-être ? Mais son puissant empereur s'appête à partir pour le Danemark et, de là, il compte aller rendre sa visite à Guillaume II, sinon à Berlin même, au moins dans une ville du littoral prussien.

Et c'est ainsi que de jour en jour, sous nos

yeux insouciantes et aveuglés, s'étendent les mailles du filet allemand qui nous enserre.

JULES ROUXEL.

L'empereur d'Autriche à Berlin

Berlin, 13 août.

A 4 heures, les troupes de la garde prennent position et forment la haie, depuis la gare jusqu'au palais.

Sur le quai d'arrivée, une compagnie d'honneur du premier régiment de la garde est alignée.

A 4 heures 45, l'empereur arrive en voiture découverte, accompagné du prince Henri.

Guillaume II porte l'uniforme de colonel autrichien avec le petit shako ; son frère, l'uniforme de la marine.

A 5 heures précises, le train entre en gare.

Les deux souverains se sont abordés d'une façon très cordiale ; tous deux étaient visiblement émus.

Sur le perron de la gare, la garde d'honneur présentait les armes, et une musique militaire jouait l'hymne national autrichien.

Après l'échange des salutations d'usage, les souverains sont montés en voiture.

Le cortège s'organise devant la voiture impériale : un escadron de gardes du corps, deux piqueurs, un chasseur habillé de rouge. La voiture impériale est une victoria attelée de quatre chevaux noirs à la daumont.

François-Joseph est assis à la droite de Guillaume II ; il porte l'uniforme de colonel prussien.

Les troupes de la garnison formaient la haie sur leur passage, et une foule nombreuse poussait des acclamations.

Le soir a eu lieu un dîner de famille.

Le *Messageur de l'Empire* publie en tête de ses colonnes l'adresse de bienvenue suivante :

« Le peuple allemand se joint à son empereur pour saluer dans la personne de l'empereur François-Joseph un ami et un allié de notre souverain, le chef d'une nation voisine à laquelle nous sommes unis par la tradition historique, par la communauté des intérêts et par l'amour de la paix.

» Les dures épreuves qui ont atteint l'empereur François-Joseph n'ont pas brisé son courage héroïque : la douleur qui a rempli son âme n'a jamais dominé ses devoirs de monarque, et il donne un exemple éclatant à son peuple.

» L'Allemagne honore dans son hôte un prince qui a, pendant quarante ans, donné le bonheur à une nation amie, et lui rend un profond hommage. Que l'empereur François-Joseph, l'ami de l'Allemagne, le noble et puissant allié, soit le bienvenu ! Que Dieu le conserve à son peuple et à nous ! »

NOUVELLES MILITAIRES

Le général de Galliffet partira demain samedi pour le camp de Châlons, où il va assister aux manœuvres des 2^e et 6^e divisions de cavalerie.

La présence de l'Ecole de Saint-Cyr au camp rehaussera encore la présence du grand maître de la cavalerie.

C'est la première fois que les régiments de cavalerie emportent l'étendard aux manœuvres. Cette décision a été prise à la demande du général de Galliffet pour inculquer à tout le monde l'idée que la cavalerie doit opérer en grande masse et se préparer à des charges de régiments entiers.

La promotion de Saint-Cyr qui dans quelques jours va définitivement quitter l'Ecole, après les manœuvres qui ont lieu en ce moment au camp de Châlons, portera le nom de « promotion de Tombouctou. »

Cette promotion comprend 446 officiers dont les 10 premiers au classement de sortie sont : MM. Dubois, Emile Mangin, Pascal Bressonnet, Séros-Almèras, de France, Wary, Blondel, Darc, Michel, Ferradini.

Le cinquième, seul, appartient à la cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier matin, à la répétition du Carrousel, l'une des tribunes de la ville a manqué sous le poids des spectateurs. Plusieurs personnes ont été blessées légèrement ; leur situation n'inspire pas d'inquiétude.

Nous devons dire que le travail de construction n'était pas achevé. Quoi qu'il en soit, l'administration municipale possède et utilise le matériel des tribunes depuis fort longtemps, et elle doit veiller au remplacement de toutes les pièces de bois qui peuvent paraître échauffées et inspirer du doute.

LES LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Une importante décision vient d'être prise relativement à l'Ecole d'application de l'artillerie. Jusqu'à présent les lieutenants d'artillerie, comme ceux de cavalerie, allaient suivre un cours à Saumur pendant un an.

» Il vient d'être décidé qu'à partir du 1^{er} octobre prochain les lieutenants d'artillerie n'iraient plus à Saumur, mais à l'Ecole d'application d'artillerie de Fontainebleau, où un cours spécial serait créé pour eux.

» Le séjour de ces officiers dans une école, après quelques années de service dans les régi-

ments, a pour but de perfectionner leur instruction hippique et de les préparer à devenir, dans la suite, capitaines instructeurs. Chaque promotion comprendra 10 lieutenants (1 par brigade), plus 4 lieutenant d'artillerie de la marine et 4 du génie (pour les compagnies de sapeurs conducteurs). Le cours durera un an et commencera le 1^{er} octobre de chaque année.

» De ce chef, l'Ecole d'application de Fontainebleau sera augmentée de 2 lieutenants instructeurs, adjoints au capitaine professeur d'équitation, de 21 lieutenants d'instruction et de 80 chevaux.

» On créera une école de conduite de voitures qui n'existait pas jusqu'ici. »

Le lâcher de pigeons que nous avons annoncé aura lieu dimanche prochain, à 8 heures 1/2 du matin, place de l'Hôtel-de-Ville.

NOUVEAU SUCCÈS DE LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Notre Société nautique qui prenait part hier aux régates de Vichy a obtenu un très beau résultat.

Dans la course à quatre avirons (juniors), 3,500 mètres, 3 virages, *Serpolette*, si habilement montée par nos compatriotes, MM. Destre, Trouvé, Bouin et Morel, est arrivée troisième (200 fr.), battant les équipes de Toulouse, Barcelonne et Pontoise.

Nos sincères félicitations aux vainqueurs.

HIPPODROME DE VARRAINS-CHACÉ

COURSES DE SAUMUR 18 et 20 août 1889

Premier jour de courses, Dimanche 18 août

PRIX DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, 1,000 fr. donnés par le gouvernement.

PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, handicap), 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 francs par la Société des courses.

PRIX DE VARRAINS-CHACÉ (à réclamer), 1,000 francs offerts par la Société des courses de Saumur.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3^e série), un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (steeple-chase 4^e série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

Lundi 19 août

GRAND CARROUSEL

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de courses, Mardi 20 août

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série), 3,000 fr. offerts par la Société d'encouragement.

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

DEUXIÈME PARTIE

IV. — LE JOURNAL DE RAOUL

7 août.

... Je reprends ce journal que le vide d'une existence sans incidents m'a fait souvent abandonner. Pour la première fois depuis bien des jours, un peu d'agitation et de distraction vient se mêler à ma vie uniforme et sans couleur. Je suis résolu d'en profiter, quoi qu'il arrive... Qu'ai-je, en effet, à craindre ou à espérer de l'avenir?... Rien absolument ! ou, du moins, je l'ignore, ce qui revient au même. De quoi aurais-je peur d'ailleurs, moi qui n'éprouve pas plus de joie à m'endormir dans un lit que dans un tombeau... Laissons-nous donc emporter par le vent du hasard, sans souci du lendemain.

Corgenon, 8 août.

Ce major est charmant, qu'il appartienne

par sa naissance à l'Angleterre, à l'Écosse ou à l'Irlande... Je le crois cependant plutôt Écossais... Il dérouta toutes mes idées sur le caractère britannique. Il est Français de nature.

Il faut avouer qu'il n'agit guère d'ailleurs avec prudence et sagesse en cette circonstance. Il ne me connaît pas, il ignore si je suis un honnête homme ou un fripon et, sans prendre, en apparence du moins, la moindre information sur mon compte, il me témoigne dès le premier jour autant de confiance que d'amitié...

Je m'étonne moins du grand nombre de dupes dont je lisais les mésaventures dans les journaux à l'époque où je lisais encore les journaux.

Mais, j'y pense... M. Macdowall peut faire à mon sujet les mêmes réflexions, et trouver mon imprudence égale à la sienne. Je n'ai aucune preuve de son honorabilité, pas plus qu'il n'en a de la mienne.

Il est vrai qu'il a l'air d'un parfait gentleman, — par moments plein de raison et d'érudition, l'instant d'après rieur et naïf comme un enfant. Et puis, la bonté, la mansuétude sont peintes sur son visage. C'est vraiment ce qu'on

peut appeler un homme aimable... et aimant !

Mais ce n'est pas une raison ! La mine est si souvent trompeuse... Bah ! après tout, que m'importe !

Pour la seconde fois, ce soir, je lui ai fait part de mes réflexions... Il s'est mis à rire et m'a demandé si je lui offrais un verre de grog avant de nous coucher.

Saint-André, 9 août.

Je suis forcé d'avouer que je me suis moins ennuyé aujourd'hui que de coutume. La journée du reste a été bien remplie. — Il n'est que neuf heures, j'ai le temps d'écrire.

Ce matin, j'étais levé en même temps que le soleil. Je suis descendu. A l'exception du valet d'écurie, tout le monde dormait encore dans notre auberge de Corgenon. Je suis sorti pour respirer l'air matinal suivant mon habitude.

J'ai fait le tour du hameau. Comme je quittais la longue rue principale, vers l'endroit appelé le petit Corgenon, pour retourner à l'auberge par le chemin des champs, j'aperçus au loin une femme armée d'une ombrelle qui s'avançait à ma rencontre. Je la reconnus bien

tôt : c'était la maîtresse d'allemand.

Bien que je n'éprouve pas grande sympathie pour cette jeune fille, la politesse me faisait un devoir, lorsque je fus près d'elle, de m'arrêter et de lui adresser la parole. C'est ce que je fis. Elle manifesta un certain étonnement de me rencontrer dans la campagne à cette heure. Au fond, je crois qu'elle savait à quoi s'en tenir à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, au lieu de continuer sa route, elle revint sur ses pas en marchant à mon côté.

Tout en marchant, elle se mit à causer.

— Comment trouvez-vous M. Macdowall ? me demanda-t-elle tout à coup, n'est-ce pas que c'est un drôle de corps ?

Cette question me déplut, je ne sais pourquoi.

— Le major me paraît être un excellent homme, répondis-je assez sèchement, me tromperais-je ?

— Oh ! pas le moins du monde, il n'y a rien à dire sur son compte, sauf qu'il est un peu original, dit-elle vivement. Et miss Ashburner, qu'en dites-vous ?

Comme elle prononçait ces mots avec un certain trouble dans la voix, je la regardai,

PRIX DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT (poule de hacks, course de haies), 500 fr. offerts par le chemin de fer de l'État.

PRIX DE SAUMUR (handicap), 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général et 800 fr. par la Société des courses.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

PRIX DE CONSOLATION (steeple-chase), 1,000 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus.

Les engagements sont reçus : 1^o pour les courses plates, rue Scribe, 1 bis, à Paris ; 2^o pour les courses d'obstacles, 1, rue Castiglione, à Paris ; 3^o pour les courses militaires, chez M. Pronst, rue de Bordeaux, à Saumur.

Mercredi 21 août, Tir aux pigeons.

COURSES DE SAUMUR

DIMANCHE 18 ET MARDI 20 AOUT 1889

Hippodrome des prairies de Varrains et Chacé

Prix des places et prescriptions diverses

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome pour les personnes qui ne font pas partie de la Société sont fixés ainsi qu'il suit pour chaque jour de courses :

Droit d'entrée au pesage et de circulation sur l'hippodrome	15 fr.
Pour les deux jours	20 »
Cavalier dans l'intérieur de l'hippodrome	5 »
Voitures à deux roues, y compris le cocher	5 »
Chaque personne en plus dans la voiture	5 »
Voitures à quatre roues, y compris le cocher	40 »
Chaque personne en plus dans la voiture	5 »

Un contrôle sera établi à l'entrée de l'hippodrome. Les voitures publiques paieront un droit de circulation de 40 fr. par jour de course.

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour les voitures de MM. le Préfet, le Général commandant l'École de cavalerie, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des Courses.

es. A part cette réserve, il n'y aura pas de de privilège ; les voitures se placeront dans l'ordre de leur arrivée.

Il est interdit à toute voiture de pénétrer dans l'intérieur de l'hippodrome avant l'ouverture, qui aura lieu une heure et demie avant la première course. Les voitures qui s'y seraient introduites seront obligées d'aller prendre rang à la suite des voitures déjà placées à l'entrée de l'hippodrome.

Les personnes munies de leurs cartes personnelles et nominatives, sociétaires ou souscripteurs, descendues de leur voiture dans l'hippodrome, ne pourront traverser la piste pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les personnes qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes à la place indiquée.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste ; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie ; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlements de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses.

Le Président, EMILE PROUST.

CHEMILLÉ. — Le sieur Boutin, messenger, conduisait samedi sa voiture de Coron à Chemillé, lorsque, en chemin, sa voiture fut mise hors de service en heurtant une autre voiture.

Le conducteur, après avoir déposé les bagages sur le bord de la route, presque en face le château de Breil, rebroussa chemin et alla chercher une autre voiture à la Salle-de-Vihiers. Quand il revint avec ses deux voyageurs qui l'avaient accompagné, il trouva la malle du sieur Poupard, bourrelier à Coron, ouverte : le contenu avait été enlevé. Poupard estime ses effets à 85 fr. Le sac du sieur Chevallier, tisserand à la Salle-de-Vihiers, avait été aussi dévalisé ; les objets qu'il contenait valaient 46 fr.

Une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs de ces vols.

DÉPART DU 1^{er} CUIRASSIERS POUR LES MANŒUVRES

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 1^{er} régiment de cuirassiers quittera Angers, demain samedi, pour aller exécuter des manœuvres dans les Deux-Sèvres.

Le régiment passera par Doué et Thouars, villes où il fera étapes. Après plusieurs campements dans les Deux-Sèvres, il rejoindra le 2^e cuirassiers, actuellement en garnison à Niort, et les deux corps exécuteront ensemble des manœuvres de brigade.

Pour revenir à Angers, le 1^{er} cuirassiers passera également par Thouars et Doué. Il sera de retour à Angers au 1^{er} septembre.

LE MANS. — Nous apprenons que M. Talvande a interjeté appel du jugement qui l'a condamné à huit mois de prison.

L'affaire viendra donc devant la Cour d'Angers. M. Talvande sera défendu comme en première instance par M^e Waldeck-Rousseau.

NANTES. — Aux dernières élections départementales, M. Vivier, second adjoint au maire, ayant appris que deux gardes-champêtres avaient reçu de la préfecture des ordres pour faire de la pression électorale, ordonna, ainsi que cela était son droit, et, ajoutons nous, son devoir, une enquête à l'effet de constater les faits de pression, d'intimidation et de corruption dont s'étaient rendus coupables ces deux agents.

En agissant ainsi, M. Vivier, nous le répétons, était dans la légalité stricte... mais il avait compté sans le préfet M. Glaize... et ses rancunes.

M. Vivier n'est pas seulement adjoint au maire de Nantes, il est aussi et de plus conseiller général du premier canton de cette ville, et, en cette dernière qualité, l'un des adversaires les plus redoutables et les plus redoutés du préfet.

M. Glaize vient de suspendre M. Vivier de ses fonctions d'adjoint.

A chaque instant, on révoque des gardes-champêtres, coupables d'avoir distribué des bulletins conservateurs.

On voit, par ce que nous venons de raconter, que la scène change lorsqu'il s'agit de services à rendre à la cause républicaine. Non seulement on ne révoque pas les agents incriminés, non seulement on ne les frappe pas d'une peine même légère, mais encore on interdit aux municipalités de faire la lumière sur leurs actes et, sans doute, en guise de satisfaction, en attendant des preuves plus palpables de la reconnaissance officielle, on suspend les maires et les adjoints coupables de ne pas fermer les yeux sur leurs manœuvres contre le suffrage universel.

Ce dernier, espérons-le, saura dans quelques mois flétrir de tels scandales, et rappeler à la pudeur les fonctionnaires qui commettent d'aussi criants abus.

M. Noblemaire, directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, vient d'adresser au ministre des travaux publics une lettre officielle lui demandant de modifier, en faveur des agents des gares, l'arrêté ministériel du 21 juin 1886 réglant le service intérieur de la Compagnie, afin de permettre la fermeture des gares de petite vitesse les dimanches et jours fériés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 août 1889.

Bourse sans animation comme les précédentes. Le comptant continue à absorber le titre

homme s'éteindra comme il s'est allumé.

— Je ne le crois pas... Il est né insensiblement, lentement, s'est fortifié de l'habitude de voir miss Ashburner ; de plus, c'est un premier amour, et le premier amour est vivace.

— Ce jeune homme est donc un parent de miss Polly ou un ami de la famille ?

— C'est le condisciple, l'ami intime d'un cousin germain de mon élève. Elle n'a pas vingt ans et il n'est plus âgé qu'elle que de quelques mois. Les deux amis venaient passer leurs congés, une partie de leurs vacances chez M. Macdowal... Vous avez entendu parler de la liberté anglaise : miss Ashburner partageait leurs jeux et leurs promenades ; l'amour s'est vite mis de la partie.

Je cessais d'interroger Lieschen. Le reste ne me regardait pas. Miss Polly, dans cette situation, s'était conduite, à mon avis, comme il convenait de le faire.

Le silence régna un certain temps et ne fut plus interrompu que par quelques phrases banales.

(A suivre.)

qui se présente et ses achats suffisent pour soutenir les cours : 3 0/0, 85.45 ; 4 1/2 0/0, 104.35.

Le Crédit Foncier est à 1,275 avec un bon courant de demandes. Les obligations foncières et communales, très en faveur, poursuivent activement le redressement de leur cote ; ces titres qui sont pour la plupart de 40 à 45 fr. au-dessous du pair ont devant eux une large marge de hausse.

La Société Générale cote 453.75. On traite la Banque d'Escompte de 512.50 à 513.75.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas trouve preneur à 735 ; on considère généralement ce prix comme un cours d'attente.

Les Dépôts et Comptes courants font 595. Le Crédit Lyonnais est tenu à 680. Le Panama fait 43.75.

L'action de la Tour Eiffel se négocie à 780. Les obligations des Chemins de fer de Santa-Fé valent 398 ; on sait qu'elles sont remboursables à 500 et donnent un revenu annuel de 25 fr. ; c'est un placement qui offre aux capitaux des garanties très sérieuses.

Les obligations des Chemins de fer Economiques ferment à 378.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

Théâtre de Saumur

Compagnie Parisienne sous la direction de M. LUSSET, du théâtre du Châtelet.

A l'occasion des courses et du carrousel
DIMANCHE 18 Aout 1889

Les surprises du Divorce

Comédie en 3 actes, de MM. Bisson et Mars.

VEUVE DUROSEL

Comédie en 1 acte, de MM. Bisson et Mars.

LUNDI 19 Aout

MARTYRE

Drame de M. d'Erenry.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 1.75 le litre.

Armagnac, 50 2 » le litre.

Verre compris.

Nous engageons nos lecteurs comme toujours à aller voir la brillante collection de la Savonnerie Maubert, 4, rue au Carre, Paris, et surtout son nouveau travail No 88 Pompadour aux fleurs fraîches. Nos déclarations que jamais on n'a produit plus beau, plus fin et de meilleur goût.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux,

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

GRANDE ENTREPRISE

DE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. Dubois-Ronce se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

surpris.

— Je connais peu miss Polly, répliquai-je, elle me semble une bonne personne !

— Et elle l'est en effet ; ne pensez-vous pas pourtant qu'elle affecte trop souvent un ton sentencieux ? Elle tient cela de sa mère qui ne parlait que par maximes et paraboles. C'était d'ailleurs une dame très pieuse et qui appartenait à la religion catholique romaine dans laquelle miss Polly a été élevée elle-même.

— Miss Polly n'a plus sa mère ? demandai-je un peu ému.

— Ni son père... Ce dernier est mort lorsqu'elle était encore au berceau. Mais l'oncle Macdowal remplace avantageusement l'un et l'autre.

Il y avait dans cette phrase un accent d'ironie qui me déplut.

— Vous n'aimez pas le major et sa nièce ? demandai-je.

Elle se récria à ma question.

— Oh ! mais si, je les aime... Ils sont très bons pour moi, et je n'ai pas à me plaindre d'eux, au contraire... Je trouve seulement que miss Polly, par suite d'une éducation trop sérieuse, trop austère pour une enfant, est demeurée froide comme un traité de mathéma-

tiques. Voyez-vous, monsieur Merris, à en juger par le passé, cette jeune fille n'aimera jamais... d'amour, s'entend...

Machinalement, pour dire quelque chose : — A en juger par le passé ? répétai-je, que voulez-vous dire par là ?

Elle hésita un instant.

— Je veux dire que, là-bas, en Angleterre, elle a dédaigné, repoussé à jamais une passion dont elle a été l'objet... Oh ! je sais qu'elle n'avait rien fait pour le provoquer ; elle n'est pas coquette... Mais elle aurait pu employer la douceur, les ménagements, pour consoler le pauvre malheureux que sa froideur désespérait. Au lieu de laisser le temps accomplir son œuvre d'apaisement, elle a préféré brusquer les choses, sitôt que l'amour du jeune homme lui a été déclaré... De là notre voyage actuel !...

— Quoi vraiment, c'est pour cela ?... Le major sait donc ?...

— Le major ne sait rien... Les caprices de sa nièce sont des lois pour lui : elle lui a témoigné le désir de visiter la France, la Suisse, et il est parti.

— Je ne puis donner tort à miss Polly, répliquai-je ; dans ces circonstances, la séparation est le meilleur remède... L'amour du jeune

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE GRANDE MAISON D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n° 27 sur le quai, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1889,

UNE MAISON

Située sur les bords de la Loire

AVEC GRAND JARDIN

D'UN TRÈS BON RAPPORT

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (628)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

Habité par M. MINDET, employé receveur à la gare d'Orléans, route de Rouen, 21.

S'adresser à M. JULES LEBŒUF, à Brain-sur-Allonnes. (657)

A VENDRE UNE BOUTIQUE DE CHARRON-FORGERON
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE ARMOIRE ANTIQUE
XIV^e SIÈCLE.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER
BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE CHIEN COUCHANT
Deux ans, bien dressé.
S'adresser à M. BRETON, au Tivoli, Saint-Lambert-des-Levées.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.
S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques.
S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA
Phosphaté à la Co a du Pérou du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

VICHY

Administration—Paris, 5, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS.— Un Rouleau pour un Bain.
SUGRE D'ORGE DE VICHY.— Bourbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? **SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés.— Vente toujours croissante.— Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.— Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. BOUTCHET, 2, rue Saint-Jean.

A SAINTE-GENEVIÈVE
10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris					7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6				9 34	10 5	2 51	9 43	10 16
Château-du-Loir	10 13				12 30	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20					3 8	7 40	1 13	5 54
Liniers-Bouton	11 29					3 17	7 49		6 4
Vernantes	11 43					3 30	8		6 13
Blou	11 54					3 41	8 10		6 23
Vivv	12 2					3 49	8 17		6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15				1 44	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23				1 47	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31					4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41					4 34	8 51		7 11
(départ)		8 31	10 37			4 11	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44			4 18	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52			4 29	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 21				4 37	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57	9 11	2 22	2 59
Thouars					11 57	2 45	5 33	9 37	2 44
Niort					3 58	4 30	8 42	4 31	5 20
Saintes						6 30	11 52	6 12	7 53
Bordeaux						9 52	3 34	9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux					5 40				3
Saintes					7 15	9 9			6 43
Niort					9 32	11			8 29
Thouars			6 5	12 11	12 47	1 35	4 15	8 21	9 59
Montreuil-Bellay	9 35	6 38			1 9	2 37	4 55	9 6	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18				2 50	5 18	9 41	
Chacé-Varrains	10 7	7 27				2 57	5 26	9 49	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34				3 2	5 31	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45				3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25			2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 38	11 36			3 3	5 33		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 36	3 41	5 41			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 42	3 45	5 45			11 7	11 53
Vivv		8 10	12 10			3 27	5 59		
Blou		8 19	12 19			3 35	6 8		
Vernantes		8 32	12 33			3 46	6 20		
Liniers-Bouton		8 45	12 46			3 57	6 32		
Noyant-Méon		8 59				4 9	6 44		11 44
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir
Saumur	7 52	9 37	4 34		
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		
Chinon	9 4	12 50	7 14		
Chinon			7 41	4 34	9 5
Port-Boulet			8 10	4 56	9 45
Saumur			9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Montreuil	7 44	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Baugé	9 21	3 24	4 38		
Montreuil (ar.)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
(départ)	7 4	9 40	4 46	5 40	9 41
le Vaudelnay	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Baugé	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Doué	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Martigné	9 12	11 45	9 50	7 10	
Angers					

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1 8 31	
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1 8 41	
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Montreuil	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS											
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Directe mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes	11 55			6 10	8 55	12 7	3 10	7 35			
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35				
La Mérité	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1				
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25					
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32					
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39					
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 48	1 11	4 20	6 52	10 24				
(départ)	3 27	7 52	11 21	1 15	4 31	7	10 30				
Varennes		8 5	11 32	1 27	4 45	7 13					
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 38	5 1	7 29	10 50				
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 12	5 16	8 8	11 16				
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 51	6 35	8 51	11 48				
Paris (arrivée)	10 39		4 40		2 35	5 7					

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné, LE MAIRE,